

Coordonnateur·rice général·e des soins ou directeur·rice des soins en établissement(s)

→ DÉFINITION

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique et des activités des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'établissement et/ou du GHT, en contribuant à la qualité et à la sécurité des soins

→ AUTRE APPELLATION

Non applicable

→ ACTIVITÉS

- Définition, mise en œuvre et évaluation de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Contribution aux choix et projets stratégiques dans les domaines des soins, de l'accompagnement, et de la formation des personnels SIRMT
- Management et organisation des missions, le cas échéant, des autres directeurs des soins et des membres de la direction des soins
- Conception, mise en œuvre, pilotage et suivi du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (PSIRMT) ou du projet de soins partagé du GHT, en concertation avec le PCME et en articulation avec le projet médical
- Conception, mise en œuvre, pilotage et suivi du projet soignant ou médico-soignant à l'échelon de l'établissement et du GHT, en concertation avec le PCME
- Participation aux instances de gouvernance en lien avec le domaine d'activité
- Animation et coordination des activités des équipes d'encadrement paramédical placées sous sa responsabilité, définition de leurs objectifs en matière de politique de soins et évaluation de leurs résultats
- Définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'encadrement des étudiants paramédicaux en stage, en collaboration avec les directeurs des instituts et écoles de formation et l'université, travail sur l'attractivité des métiers PNM en lien avec l'IFSI
- Pour le coordonnateur général, présidence et animation de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT de l'établissement et/ou du GHT)
- Organisation de la continuité des soins
- Organisation des soins dans une logique de parcours, et coordination de projets en lien avec l'évolution des structures et activités de soins
- Collaboration avec les acteurs du territoire pour la définition et la mise en œuvre de parcours de soins, de santé et de vie des patients et des résidents
- Collaboration avec les représentants des usagers pour la définition et la mise en œuvre du projet de soins et, le cas échéant, du projet des usagers
- Adaptation des ressources paramédicales à l'activité et à son évolution, en adéquation avec les besoins et la situation financière de l'établissement
- Accompagnement au changement des professionnels de SIRMT dans l'évolution des organisations et des pratiques
- Garant de la mise en application des règles de bonnes pratiques en matière de qualité, sécurité des soins et gestion des risques
- Participation au dialogue social
- *Reporting* au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Conception et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des professionnels en recherche paramédicale, au sein de l'établissement et/ou du GHT
- Appui stratégique et opérationnel au chef d'établissement dans la gestion de situations sanitaires exceptionnelles ou de crise, en lien avec le PCME
- Participation aux gardes de direction

→ SAVOIR-FAIRE

- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Élaborer une stratégie de recherche et de veille d'informations et de bonnes pratiques
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Établir, évaluer et optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Animer et développer un réseau professionnel
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Savoir déléguer et mettre en place un système de contrôle interne
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour sa réalisation
- Conduire et animer des réunions
- Traduire les orientations en plans d'actions et en assurer le suivi régulier
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Conduire le changement

→ SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- S'exprimer aisément et avec clarté en public
- Faire preuve de *leadership* (arbitrer, décider, communiquer, fédérer, animer)
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'écoute, du dialogue et de l'empathie
- Capacité à innover ou à accompagner l'innovation et le changement
- Gérer ses émotions et son stress
- Capacité d'adaptation

→ CONNAISSANCES REQUISES

- Conduite de projet (CA)
- Droit hospitalier et des établissements médico-sociaux (CO)
- Éthique et déontologie professionnelles (CO)
- Gestion administrative, économique et financière (CO)
- Gestion des ressources humaines (CA)
- Management (CA)
- Négociation : méthodes et techniques (CA)
- Soins et leur organisation (CA)
- Recherche paramédicale (CG)
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise (CO)
- Démarche, méthodes et outils du management de la qualité et de la gestion des risques (CO)
- Stratégie et organisation/ conduite du changement (CO)
- Santé publique (CO)

CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) : connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) : connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) : connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

→ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement et équipe de direction, président de la CME et membres du personnel médical, responsables de pôle, conseil des pôles, directeurs des activités de formation aux métiers du soin, partenaires sociaux, service de médecine et santé au travail, ensemble des acteurs du territoire de santé (autres ES, ville) dans le cadre de la coordination de l'offre de soins, agence régionale de santé, représentants des usagers

Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A

Passerelles

- Directeur-riche en instituts de formation paramédicaux
- Conseiller-ère technique ou pédagogique au ministère chargé de la santé ou en agence régionale de santé
- Service de santé des armées (par détachement)
- Tour extérieur pour directeur d'hôpital (DH) ou directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)